

ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est, par le présent, donné par le soussigné que le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté, lors de sa séance régulière tenue le 20 janvier 2025, à 19h30, le règlement numéro 2024-495 décrétant les prévisions budgétaires de l'exercice 2025, l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et la tarification de compensation du service d'aqueduc – égout et de la cueillette et traitement des ordures.

Ledit règlement est actuellement déposé au bureau du soussigné et toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Le règlement 2024-495 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 21 janvier 2025.



Antoine Audet
Directeur général et greffier-trésorier
(Publication sur le site internet de la Ville et dans le journal le Hublot, le 23 janvier 2025)